

	Politique du Système de Management de la Formation du COLEAD			DOC_013_MAN		
				0	V 00	FR
Crea : 10/11/2021	Rev : 23/02/2023	Applicable :	Document référencé			



POLITIQUE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA FORMATION DU COLEAD

La devise du COLEAD « *Growing People* » reflète notre vision selon laquelle le changement obligatoire, et en cours, du modèle agroalimentaire mondial passe par le renforcement des capacités, la formation continue des générations actuelles et futures de producteurs, entrepreneurs, consultants, techniciens, et de tous les acteurs économiques du système agricole et alimentaire, en particulier dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

La mission du COLEAD est de favoriser et mettre en œuvre toutes les actions permettant, directement et/ou indirectement, d'accroître la contribution des filières agricoles, et horticoles en particulier, à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). La formation tient une place prépondérante au sein de nos activités et nous travaillons à offrir des formations de qualité, répondant aux besoins actuels et futurs des acteurs du secteur agricole dans le respect des valeurs qui nous guident telles que l'engagement, l'amélioration continue, la différence, la performance et l'humanité.

Pour améliorer en continu la satisfaction des apprenants et autres parties intéressées, le COLEAD s'inscrit dans une démarche Qualité afin de se conformer aux exigences de la norme ISO 21001 : 2018.

La politique du COLEAD en matière de formation s'articule autour de **trois axes stratégiques**, déclinés en objectifs au niveau des processus :

- Axe 1 :** Garantir une offre de formation de qualité, cohérente et structurée, répondant aux besoins et aux attentes des apprenants et permettant à leurs organisations, et plus largement au secteur agricole, et horticole en particulier, de se maintenir, de s'adapter et de se développer durablement.
- Axe 2 :** Renforcer prioritairement les expertises et les compétences, techniques et pédagogiques, des ressources humaines locales pour qu'elles puissent accompagner au quotidien les acteurs du secteur agricole dans leurs projets.
- Axe 3 :** Démultiplier le renforcement de compétences vers le plus grand nombre à travers des organismes de formation relais et en encourageant le transfert, systématique et en cascade, des connaissances et des compétences à tous les niveaux des organisations actives dans le secteur agricole, et horticole en particulier, afin de renforcer de façon pérenne les compétences et de promouvoir l'adoption de pratiques durables dans les organisations.

Le COLEAD s'engage à respecter les exigences de ses apprenants et des parties intéressées pertinentes, les exigences de la norme ISO 21001 : 2018, ainsi que les exigences légales et réglementaires, et toute autre exigence, qui s'appliquent à son activité de formation.

Le COLEAD s'engage à adapter ses objectifs et sa stratégie de formation en tenant compte des évolutions pédagogiques, didactiques, scientifiques et techniques pertinentes en matière de formation et des besoins et attentes des parties intéressées.

Le COLEAD s'engage à satisfaire à sa responsabilité sociétale et à veiller à une gestion efficace de la propriété intellectuelle.

Le COLEAD s'engage à mettre à disposition les ressources nécessaires à l'efficacité du Système de Management de la Formation et à assurer son amélioration continue.

Le *24/02/23*
Jeremy KNOPS, Délégué Général du COLEAD